Fonds de cohésion. Rapport annuel 1996

1997/2147(COS) - 10/12/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

En ce qui concerne plus spécifiquement les interventions du Fonds de cohésion, le Comité recommande principalement, et pour l'avenir : -. une sensibilisation, de la part de la Commission, des Etats membres en vue d'une meilleure distribution régionale des investissements, en particulier dans les zones rurales et urbaines intérieures les plus défavorisées; -. une plus grande diversification et un meilleur équilibre dans la répartition des crédits entre les différents types d'infrastructures de transport, et ce dans la perspective de privilégier les modes de transport, ferroviaire et maritime, qui contribuent le mieux à protéger l'environnement; -. une attention accrue, dans le domaine de l'environnement, à la protection et à la conservation des ressources naturelles et des paysages d'une valeur écologique particulière et à la qualité de la vie des citoyens; -. un plus grand soutien à la réalisation d'infrastructures environnementales et de transport dans les régions ultrapériphériques; -. une participation accrue des milieux économiques et sociaux aux comités de suivi et le recours à des comités transfrontaliers lorsqu'il s'agit d'interventions concernant plus d'un Etat membre. En ce qui concerne la continuité du Fonds de cohésion au-delà de 1999, le Comité appuie la proposition en ce sens formulée par la Commission dans "l'Agenda 2000". Le Comité estime en outre nécessaire d'accroître la complémentarité et la cohérence des politiques structurelles associées aux divers Fonds en vue d'augmenter leur convergence et leur additionnalité, garantissant un développement économique et social plus harmonieux.